

L'évolution des agressions physiques non-létales

Si l'élargissement continu de la définition du délit de coups et blessures volontaires rend impossible le recours aux statistiques de police pour estimer l'évolution des agressions physiques caractérisées¹, on peut néanmoins tenter une comparaison pour l'ensemble des violences physiques : dans ce cadre plus large, l'effet de l'inflation législative sera peut-être moins sensible. Il ne faut pas se dissimuler toutefois que la validité de cette source est devenue très fragile quand il s'agit d'estimer l'évolution de la violence

Tableau 1 : Agressions physiques non létales (enquêtes et statistiques de police, en milliers –1984-2017)

	nombre estimé d'agressions physiques selon les enquêtes (incidence)	nombre estimé d'agressions physiques avec dépôt de plainte selon les enquêtes (incidence apparente)	statistiques policières
CESDIP1984-85	1 023 [846-1 201]	557 [454- 660]	204
1985-86			194
1986-87			182
1987-88			200
1988-89			224
1989-90			240
1990-91			259
1991-92			278
1992-93			289
1993-94			303
EPCV 1994-95	2 308 [1 892 -2 724]	881 [707-1 054]	316
EPCV 1995-96	1 562 [1 324-1 800]	477 [390-565]	326
EPCV 1996-97	2 281 [1 987-2 575]	582 [490-675]	347
EPCV 1997-98	1 970 [1 713-2 227]	825 [698-953]	366
EPCV 1998-99	2 194 [1 880-2 508]	1 024 [868-1 179]	394
EPCV 1999-00	2 357 [2 015 -2 700]	1 074 [906-1 242]	441
EPCV 2000-01	2 699 [2 337- 3 061]	1 154 [969-1 339]	504
EPCV 2001-02	2 340 [2 024-2 655]	1 159 [990-1 327]	550
EPCV 2002-03	2 169 [1 861-2 477]	972 [824-1 120]	562
EPCV 2003-04	2 383 [2 172-2 594]	939 [845-1 033]	563
EPCV 2004-05	2 537 [2 318-2 755]	927 [836-1 019]	576
CVS 2005-06	2 009 [1 780-2 237]	577 [495-658]	607
CVS 2006-07	2 291 [2 056-2 526]	788 [691-886]	623
CVS 2007-08	2 544 [2 287-2 801]	613 [539-686]	626
CVS 2008-09	2 457 [2 212-2 702]	783 [692-873]	642
CVS 2009-10	1 972 [1 758 -2 186]	578 [500-657]	660
CVS 2010-11	2 261 [2 027-2 496]	753 [662-844]	669
CVS 2011-12	2 242 [1 988-2 496]	807 [702-913]	677
CVS 2012-13	2 210 [1 974-2 446]	729 [644-814]	686
CVS 2013-14	2 186 [1 945-2 426]	736 [636-836]	686
CVS 2014-15	2 270 [2 030-2 511]	734 [642-826]	693
CVS 2015-16	2 321 [2 056-2 586]	755 [654-856]	701
CVS 2016-17	2 271 [2 052-2 490]	675 [609-740]	709

Sources : CESDIP, INSEE, SSM-SI

Champ : France métropolitaine

Les valeurs entre crochets représentent les bornes des intervalles de confiance et celle qui précède les crochets la valeur à mi-chemin.

¹ Quand on tente quand même d'y procéder (p. ex. Robert, Zauberman, 2011, 82), on observe des résultats absurdes : des données policières qui dépassent de plus en plus les données d'enquêtes, comme si les institutions pénales enregistraient plus d'agressions que n'en ont subi les agressés.

Enquêtes et statistiques de police se situent dans des ordres de grandeur très différents (tableau 1), bien plus différents en tous cas que ce qui est observé pour la délinquance patrimoniale. Toutefois, cet écart qui tournait autour de 5 à 1 dans les années 1990 s'est ultérieurement quelque peu réduit dans la mesure où la courbe policière croît alors que celle des enquêtes est globalement stable. La raison de cette convergence est probablement à chercher dans le mouvement législatif qui a transformé en délits (enregistrés dans la statistique policière) une bonne partie des anciennes contraventions de cinquième classe (que cette statistique ignore).

Jusqu'en 2004-05, les enregistrements policiers se situent toujours en dessous du nombre de cas où les agressés ont déclaré avoir déposé plainte, mais il semble que les enquêtes antérieures à cette époque aient surestimé l'importance de la plainte. Ultérieurement, statistiques policières et nombre de plaintes indiquées par les enquêtes se situent à peu près dans le même ordre de grandeur ce qui suggère un enregistrement systématique par l'administration des déclarations des victimes.

Au total, aucun indicateur crédible ne plaide en faveur d'une croissance significative des violences physiques, en tous cas depuis le milieu des années 1990 : on se situe toujours autour de 3% d'agressés et de moins de 5% d'agressions par période de deux ans.

Références

ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2011, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po.